

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 275**6 juin 1996****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|------------------------------|
| Alulux Mining S.A.H., Luxembourg | page 13186 | Kinki, S.à r.l., Luxembourg | 13169 |
| Arrois S.A., Luxembourg | 13191 | Koa Fire Investment (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg | 13165 |
| Darsyco S.A., Luxembourg | 13158, 13159 | Labmed Holding S.A., Luxembourg | 13174 |
| DCH S.A., Luxembourg | 13157 | Lacara Holding S.A., Luxembourg | 13174 |
| D.I.C. International S.A., Luxembourg | 13198 | Libbi, S.à r.l., Luxembourg | 13175 |
| Diffusion Moda, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 13154 | Librairie Française, S.à r.l., Luxembourg | 13175 |
| Dorian Hellenic Holdings S.A.H., Luxembourg- Strassen | 13157, 13158 | Lif S.A., Luxembourg | 13174 |
| Education Center, S.à r.l., Luxembourg | 13160 | Lux-Automaten AG Holding, Luxembourg | 13175 |
| Entreprise de Jardinage Philippe Loschetter, S.à r.l., Mamer | 13160 | Luxera Holding S.A., Luxembourg | 13175 |
| Entreprise de Peinture Roger Braun & Fils, S.à r.l., Luxembourg | 13180 | Marketing Control Holding S.A., Luxembg M.B.F.G., Management Business Finance Group S.A., Luxembourg | 13172, 13173 13169, 13170 |
| Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding, S.à r.l., Livange | 13161 | Mersch-Eischen, S.à r.l., Lintgen | 13175 |
| Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding, S.à r.l., Peppange | 13161 | Metropolitan Investors S.A., Luxembourg | 13175 |
| Euro Green Company, S.à r.l., Luxembourg | 13161 | Mistral International Finance AG, Luxembourg | 13173 |
| Everlux Maritima S.A., Luxembourg | 13159 | M.J.M. Investments S.A., Luxembourg | 13176 |
| Ewa Life S.A., Luxembourg | 13160 | Mutuelle Luxembourgeoise de Participations Financières S.A., Luxembourg | 13176 |
| Felgen Créations, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 13161 | Nomura Rosenberg Alpha Fund, Sicav, Luxem- bourg | 13170, 13171 |
| FIDCO, Fishing International Development Com- pany S.A., Luxembourg | 13162 | Norcalloys S.A., Soleuvre | 13179 |
| Financière Carnot Holding S.A., Luxembourg | 13162 | Norwick Holding S.A., Luxembourg | 13176, 13178 |
| FPM Group S.A., Luxembourg-Strassen | 13162, 13163 | O.M. S.A., Luxembourg | 13176 |
| Fontralux, S.à r.l., Kehlen | 13196 | Onir S.A., Luxembourg | 13178 |
| Galler International S.A., Strassen | 13163 | Pizzeria de la Gare, S.à r.l., Wasserbillig | 13179 |
| GEFA S.A., Gesellschaft für Fassadenreinigung Lu- xembourg | 13172 | Portimar Maritime S.A., Luxembourg | 13178 |
| (Josef) Gilles et Strohmeyer Chemie, S.à r.l., Luxem- bourg | 13172 | Private Partners S.A., Luxembourg | 13180 |
| G.I.S.L., Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises S.C., Luxembourg | 13163 | Projet-Lux Promotion, S.à r.l., Luxembourg | 13180 |
| Glaverbel Capital S.A., Luxembourg | 13166 | Quick Wash, S.à r.l., Luxembourg | 13179, 13180 |
| Glaverlux S.A., Glaverbel Finance Luxembourg S.A., Luxembourg | 13169 | Salon Créatif, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 13181 |
| Global Immo S.A., Luxembourg | 13161 | Schufa, S.à r.l., Mertert | 13182 |
| Graham Turner S.A., Luxembourg | 13165 | Seid Consult, S.à r.l., Luxembourg | 13182 |
| Haarstyle-Service, S.à r.l., Livange | 13156 | Sind International S.A., Luxembourg | 13183 |
| Hico S.A., Luxembourg | 13171 | S.N.I.P.P. S.A., Luxembourg | 13182 |
| Hitech Consult, S.à r.l., Luxembourg | 13165 | Société Européenne d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg | 13181 |
| Info-Médical, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 13164 | Société Financière de l'Eridan S.A., Luxembourg Soerensen Rental, S.à r.l., Alzingen | 13183 13181, 13182 |
| Integral Managed Futures Fund S.A., Luxembourg | 13166 | Stand S.A., Luxembourg | 13200 |
| Interconti Holdings S.A., Luxembourg | 13164 | Tarma S.A., Luxembourg | 13191 |
| J.V.M., S.à r.l., Wickrange | 13173 | Thewalt S.A., Luxembourg | 13197 |
| Kekkonen S.A.H., Luxembourg | 13171 | Um Daach S.A., Grevenmacher | 13154 |
| Kermadec S.A., Luxembourg | 13174 | Vancouver Investments International S.A., Strassen | 13183, 13184 |
| | | WN Industrial Company S.A., Luxembourg | 13184, 13186 |

DIFFUSION MODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 45.481.

Le bilan établi au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(10730/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DIFFUSION MODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 45.481.

Le bilan établi au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(10731/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

UM DAACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher 5, rue Victor Prost.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société LA MARRAINE HOLDING S.A., avec siège social à Grevenmacher, ici représentée par ses deux administrateurs:

- a) Monsieur Roland Ebsen, comptable, demeurant à Berbourg,
- b) Monsieur Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques, demeurant à Soleuvre;

2.- La société CRANBROOK OVERSEAS S.A., avec siège social à Tortola, Iles vierges britanniques, ici représentée par Monsieur Roland Ebsen et Monsieur Jean-Claude Kirsch, préqualifiés,

les deux agissant en leurs qualités de mandataires spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 1995.

Laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 avril 1995, portant le numéro 150 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1995, vol. 880B. fol. 24, case 11.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UM DAACH S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux liés à la construction, la réparation ainsi qu'à l'entretien de toitures, y compris notamment l'érection de charpentes métalliques et non métalliques, la pose d'ardoises et les travaux de ferblanterie.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en deux mille cinq cents actions (2.500) actions d'une valeur de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juillet à 17.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1.- La société LA MARRAINE HOLDING S.A., précitée, mille deux cent vingt-cinq actions 1.225

2.- La société CRANBROOK OVERSEAS S.A., précitée, mille deux cent soixante-quinze actions 1.275

Total: deux mille cinq cents actions 2.500

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur André Barthelemy, maître-couvreur, demeurant à B-6632 Fauvillers;
 - b) La société MACKSON FINANCE LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques;
 - c) La société CRANBROOK OVERSEAS S.A., prénommée.

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher, 5, rue Victor Prost.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an deux mille un.

- 5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-6758 Grevenmacher, 5, rue Victor Prost.

Réunion du Conseil d'Administration

Est intervenu au présent acte Monsieur André Barthelemy, préqualifié.

Et à l'instant, les administrateurs André Barthelemy, la société MACKSON FINANCE LTD et la société CRANBROOK OVERSEAS S.A., prénommés et représentés comme dit ci-avant, se considérant comme dûment convoqués, nomment avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, administrateur-délégué Monsieur André Barthelemy, préqualifié.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an deux mille un.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Ebsen, J.-C. Kirsch, A. Barthelemy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 63, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 mars 1996.

P. Bettingen.

(10698/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 43.061.

Le bilan établi au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10756/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 43.061.

Le bilan établi au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10757/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HAARSTYLE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 43.061.

Le bilan établi au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 477, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10758/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.237.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulatoire que le siège social a été transféré du 30, rue Batty Weber, L-2716 Luxembourg au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10724/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 32.066.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A., with its principal office in Luxembourg-Strassen, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6th of October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 16th of February 1990, number 55.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 27th of September 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 17th of November 1993, number 551.

The meeting is presided over by Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen, who appoints as secretary Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

The meeting elected as scrutineer:

Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, as well as the proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the sixty thousand three hundred and ten (60,310) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Modification of article 11 of the Articles of Incorporation: «Change of the date of the annual general meeting of shareholders from the fourth Tuesday of April at 10.00 a.m. to the first Wednesday of July at 10.00 a.m.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article 11 of the Articles of Incorporation in order to change the date of the annual general meeting of shareholders from the fourth Tuesday of April at 10.00 a.m. to the first Wednesday of July at 10.00 a.m.

The first paragraph of article eleven now reads as follows:

Art. 11. First paragraph. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of July at 10.00 a.m. in Luxembourg-Strassen, at the principal office, or at any other location designated in the convening notices.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and at the request of the same appearing parties and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du présent acte:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg-Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6

octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 février 1990, numéro 55.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 novembre 1993, numéro 551.

La séance est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les soixante mille trois cent dix (60.310) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 11 des statuts: «Changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du quatrième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au premier mercredi du mois de juillet à 10.00 heures».

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts en changeant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du quatrième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au premier mercredi du mois de juillet à 10.00 heures.

Le premier alinéa de l'article onze des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juillet à 10.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 1996, vol. 398, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 1996.

E. Schroeder.

(10732/228/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DORIAN HELLENIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 32.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder.

(10733/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, bd du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.153.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 17 janvier 1996, que:

- a été élue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1993

S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg en remplacement de Monsieur Charles Ensich, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Signature.

(10720/529/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, bd du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

(10721/529/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, bd du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

(10722/529/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 20 mars 1996, que:

L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de la société de

- Mme M.P. Van Waelem, demeurant à Luxembourg

- Mme M.J. Renders, demeurant à Beersel-Lot

- Mr J.K. Geraets, demeurant à Remich

L'assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de

- S.R.E. CHARLES ENSCH, S.à r.l.

Sont élus administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Mr Bernard Ewen, demeurant à Strassen

- Mlle Joëlle Lietz, demeurant à Abweiler

- Mr Roger Meyer, demeurant à Erpeldange

Est élu commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire:

- Mr Pierre Schill, demeurant à Luxembourg, licencié en sciences économiques

L'assemblée décide de transférer le siège social le siège de

- L-1724 Luxembourg, 11a boulevard du Prince Henri

- L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

(10723/529/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 34.859.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué,

M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour EVERLUX MARITIMA S.A.
KPMG, Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10741/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EDUCATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 44.042.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10734/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EDUCATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 44.042.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10735/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EDUCATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 44.042.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10736/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ENTREPRISE DE JARDINAGE PHILIPPE LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 30, rue Baerendall.
R. C. Luxembourg B 49.196.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Signature

(10737/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EWA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 49.565.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 1996.

Signature.

(10742/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EWA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 49.565.

Le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 20 mars 1996 au 4, rue d'Orange à Luxembourg, a élu Monsieur Jean-François Lemoux, président du conseil d'administration à la fonction de président administrateur-délégué. Il pourra de ce fait engager seul la société pour toutes opérations de gestion courante entrant dans le cadre de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Antoine Baronnet, directeur général, avec effet au 31 mars 1996.

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Luc Metivier à la fonction de directeur. Il pourra à ce titre représenter la société auprès des administrations luxembourgeoises.

J.-F. Lemoux
Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10743/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 9, rue des Ponts.
R. C. Luxembourg B 29.821.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(10738/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.
R. C. Luxembourg B 29.821.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(10739/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EURO GREEN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 47.727.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(10740/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

FELGEN CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. FELGEN CREATIONS

Signature

(10744/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GLOBAL IMMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 44.544.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag,
dem 15. März 1996, 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

1. Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Detlef Treuse, Jürgen Spielberg und Thomas Kalkofen wird angenommen; ihnen wird volle Entlastung erteilt.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden Herr Volker Reum, D-Henneberg, Herr Karl-Heinz Pillath, D-Sommerach und Frau Cathleen Sonja Saur, D-Hildburghausen gewählt. Gleichzeitig wird Herr Volker Reum zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxemburg, den 15. März 1996.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10754/741/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

FIDCO, FISHING INTERNATIONAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 11.637.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (76.650,40)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

(10745/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

FINANCIERE CARNOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 29 septembre 1992 à 15.30 heures

Sont présents:

Madame Maria Da Conceicao Rodrigues de Abreu,

Monsieur Edgard Stainier,

Monsieur Patrick Brillaud,

Monsieur Stephane Volant,

Monsieur Daniel Englaro.

Ordre du jour:

Acceptation de la démission de Monsieur Edgard Stainier de son poste d'administrateur.

Acceptation de la démission de Madame Maria Da Conceicao Rodrigues de Abreu de son poste d'administrateur.

Nomination de deux nouveaux administrateurs.

Résolutions

1. Le conseil prend note de la démission d'administrateur de Monsieur Edgard Stainier, en date du 29 septembre 1992.
2. Le conseil prend également acte de la démission de Madame Maria Da Conceicao Rodrigues de Abreu, en date du 29 septembre 1992.

3. Monsieur Volant Stephane et Monsieur Englaro Daniel sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Stainier Edgard et Madame Maria Da Conceicao Rodrigues de Abreu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.30 heures.

M. Rodrigues de Abreu P. Brillaud E. Stainier D. Englaro S. Volant

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10746/726/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

FPM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.707.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FPM GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 janvier 1993, numéro 21.

La séance est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison à Luxembourg-Strassen.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du deuxième lundi du mois d'octobre à 15.00 heures au deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

La première phrase du troisième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg-Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du deuxième lundi du mois d'octobre à 15.00 heures au deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Le premier alinéa de l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg-Strassen, au siège social de la société, ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 1996, vol. 398, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 1996.

E. Schroeder.

(10747/228/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

FPM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder.

(10748/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GALLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 48.665.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 mars 1996.

Signature.

(10749/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

**G.I.S.L., GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES
Société Coopérative.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Extraits des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 mars 1996

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES, du 8 mars 1996, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1. de proroger la société une troisième fois pour une durée de 30 ans à partir du 31 décembre 1996
2. de modifier les statuts comme suit avec effet au 1^{er} avril 1996:

Art. 5. «Le capital social est illimité. Son minimum est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,-); il est constitué par des parts de mille francs chacune, souscrites lors des demandes d'admission et libérées par les membres dès leur admission. Les parts sont nominatives.

Le capital est souscrit comme suit par:

| | | | |
|--|-----------|---|---------------|
| 1) La société anonyme ARBED, dont le siège social est établi à Luxembourg | 90 parts | = | 90.000,- LUF |
| 2) La société anonyme ARES, dont le siège social est établi à Rodange | 14 parts | = | 14.000,- LUF |
| 3) La société anonyme TradeARBED, dont le siège social est établi à Luxembourg | 5 parts | = | 5.000,- LUF |
| 4) Monsieur Joseph Kinsch, Président de la Direction Général de l'ARBED, demeurant à Roedgen | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| 5) Monsieur Nicolas Ueberecken, Président du Comité Direction de TradeARBED, demeurant à Luxembourg | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| 6) Monsieur Arthur Schummer, Administrateur-Délégué de ProfilARBED, demeurant à Luxembourg | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| 7) Monsieur Carlo Panunzi, Directeur de ProfilARBED Belval et Differdange, demeurant à Soleuvre | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| 8) Monsieur José Dahm, Administrateur-Directeur d'ARES demeurant à Messancy | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| 9) Monsieur Pierre Seimetz, Directeur du G.I.S.L. demeurant à Luxembourg | 1 part | = | 1.000,- LUF |
| | 115 parts | = | 115.000,- LUF |

Le capital est entièrement libéré.»

«**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil d'administration, composé de 6 membres au plus. La surveillance est exercée par un commissaire. Les fonctions d'administrateur est de commissaire sont gratuites. Les membres du Conseil d'administration et le commissaire sont nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est fixée à quatre ans. Ils peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le remplaçant achève le mandat de celui qu'il remplace.»

Le Conseil d'Administration de la société coopérative GROUPEMENT DES INDUSTRIES SIDERURGIQUES LUXEMBOURGEOISES est composé comme suit à partir du 1^{er} avril 1996:

M. Joseph Kinsch, Président de la Direction général de l'ARBED, Président
M. Nicolas Ueberecken, Président du Comité Direction de TradeARBED, Administrateur-Délégué
M. Arthur Schummer, Administrateur-Délégué de ProfilARBED, Administrateur
M. Carlo Panunzi, Directeur de ProfilARBED Belval et Differdange, Administrateur
M. José Dahm, Administrateur-Directeur d'ARES, Administrateur
M. Pierre Seimetz, Administrateur-Directeur du G.I.S.L., Administrateur

P. Seimetz
Administrateur

J. Kinsch
Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10751/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

INTERCONTI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.499.

Par décision du conseil d'administration prise avec effet au 1^{er} février 1996, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour INTERCONTI HOLDINGS S.A.
KPMG, Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10767/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

INFO-MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 27.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. INFO-MEDICAL

Signature

(10765/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HITECH CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 39.257.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1996, vol. 89S, fol. 53, case 11, que suite à différentes cessions de parts, la répartition des parts sociales figurant à l'article 5 des statuts de la société à responsabilité limitée HITECH CONSULT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 281 du 27 juin 1992, est la suivante:

«Les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|------|
| 1) Madame Françoise Deneyer, consultante en ressources humaines, demeurant au 51, Grand-Place, B-6769 Robelmont, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales | 495 |
| 2) Monsieur Albert Paternoster, administrateur de sociétés, demeurant au 26, avenue Jolé, B-1160 Bruxelles, cinq parts sociales | 5 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500» |

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

P. Frieders.

(10760/212/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HITECH CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 39.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 1996.

P. Frieders.

(10761/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GRAHAM TURNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 51.094.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 1996 tenue au siège social de la société

L'assemblée a décidé:

- de démissionner avec effet immédiat les mandats d'administrateur de Monsieur Alain Guichonnet, demeurant à Lambesc (France), Madame Jacqueline Guichonnet, demeurant à Lambesc (France) et Monsieur Jacques Gavini, demeurant à Roche-sur-Yon (France);
- de ne pas donner décharge aux administrateurs sortants;
- d'élire comme nouveaux administrateurs, Monsieur Paul Joseph Williams, demeurant à Guernsey (Channel Islands), Monsieur Percy James Williams, demeurant à Guernsey (Channel Islands) et Monsieur Christian Faltot, demeurant à Villerupt (France).

Signature

Le Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10755/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

KOA FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 25.622.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour KOA FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.
DAI-ICHI KANGYO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

C. Warner

Manager - Fund Administration Dept.

(10775/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GLAVERBEL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.042.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par vote circulaire (février 1996)

- Le siège social est transféré, à compter du 1^{er} janvier 1996, au L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Edward Bruin en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 1996.
- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, Monsieur Vincent Vandrepol, qui accepte.
Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur R. Frising en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 1996.
- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Frising, Monsieur Roland Frère, qui accepte.
Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Th. Dillard en tant qu'Administrateur et Président, avec effet au 1^{er} février 1996.
- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Dillard, Monsieur Yves Schoonejans, qui accepte.
Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil désigne Monsieur Luc Willame en tant que Président du Conseil d'Administration.
- Le Conseil désigne, à compter du 1^{er} janvier 1996, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société, Monsieur Roland Frère, qui accepte.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10752/730/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, en liquidation, société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 46.064.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-second of February.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, in liquidation, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 46.064.

The meeting was opened at five p.m., Mr Timothy J.P. Miles, sous directeur de banque, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Miss Fabienne Berton, employée de banque, residing in Thionville (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Francis Nilles, employé de banque, residing in Schouweiler, all here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the financial statements for the year ending 31 December 1995.
 2. Approval of the Report of the Board of Directors.
 3. Approval of the Report of the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).
 4. Discharge of the Board of Directors.
 5. Discharge of the Liquidator and the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).
 6. Completion of the liquidation.
 7. Distribution of the net proceeds of the liquidation to the Shareholders and deposit of the net proceeds of the liquidation which are unclaimed with the «Caisse de Consignation» according to the Law.
 8. Designate a place where the books and documents of the Company should be held for safekeeping for at least five years.
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.
The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on February 13, 1996, as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 713 shares existing on February 22, 1996, 57 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The resolutions have to be passed by a simple majority of all the shares present or represented; each share is entitled to one vote.

V. An extraordinary general meeting of the shareholders held before Maître Reginald Neuman, prenamed, on January 29, 1996, nearing publication in Mémorial, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as Liquidator BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with head office in Geneva (Switzerland), Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The same extraordinary general meeting instructed the Liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which was held on February 8, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on February 22, 1996.

An extraordinary general meeting held under private seal on February 8, 1996, took knowledge of the report of the Liquidator and appointed as Auditor to the liquidation COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, Réviseurs d'Entreprises, with head office in Luxembourg.

The chairman gives lecture of the report of the auditor. This report concludes to the approval of the accounts of liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the financial statements for the year ending 31 December 1995.

Second resolution

The meeting approves the Report of the Board of Directors.

Third resolution

The meeting approves the Reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors and to the Auditor in office until the date of liquidation.

Fifth resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Sixth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitely ceased to exist.

Seventh resolution

The meeting decides that the net proceeds after liquidation shall be paid by Swift to the shareholders and that proceeds which are unclaimed for shall be transferred to the Caisse de Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

Eighth resolution

The meeting decides that the books and documents of the Company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the company in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

There being no further business, the meeting is terminated at five fifteen p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable INTEGRAL MANAGED FUTURES FUND, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.064.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Fabienne Berton, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
2. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration.
3. Approbation du Rapport du Commissaire à la liquidation.
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration.
5. Décharge à donner au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation.
6. Clôture de la liquidation.
7. Distribution du solde de liquidation aux actionnaires et décision de déposer tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

8. Fixation du lieu de la conservation des livres et pièces de la Société pour une période d'au moins cinq ans.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 13 février 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 713 actions existantes au 22 février 1996, 57 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 29 janvier 1996, documentée par Maître Reginald Neuman, réqualifié, en voie de publication au Memorial, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur la BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, avec siège social à Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

La même assemblée générale extraordinaire chargea le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 22 février 1996.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 8 février 1996 prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1995.

Deuxième résolution

L'assemblée adopte le rapport du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises de l'exécution de son mandat jusqu'à la date de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Septième résolution

L'assemblée décide la distribution par Swift du solde net de liquidation aux actionnaires et le dépôt de tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

Huitième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Miles, F. Berton, F. Nilles, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

R. Neuman.

(10766/226/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GLAVERLUX S.A., GLABERBEL FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.795.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu par vote circulaire (février 1996)

«- Le siège social est transféré, à compter du 1^{er} janvier 1996, au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Edward Bruin en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, Monsieur Vincent Vandrepol, qui accepte.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur R. Frising en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 1996.

- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Frising, Monsieur Roland Frère, qui accepte.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Th. Dillard en tant qu'Administrateur et Président, avec effet au 1^{er} février 1996.

- Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Dillard, Monsieur Yves Schoonejans, qui accepte.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- Le Conseil désigne Monsieur Yves Schoonejans en tant que Président du Conseil d'Administration.

- Le Conseil désigne, à compter du 1^{er} janvier 1996, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société, Monsieur Roland Frère, qui accepte.»

*Pour la Société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10753/730/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

KINKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.309.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10774/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

M.B.F.G., MANAGEMENT BUSINESS FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.120.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

*Pour la société
Signature*

Un mandataire

(10788/735/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

M.B.F.G., MANAGEMENT BUSINESS FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 47.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 9 janvier 1995 que Monsieur Marc Rolland, demeurant à 16, rue Marsalle, B-4280 Herdorp, Belgique a été élu commissaire aux comptes, en remplacement de I.G.C. S.A., commissaire aux comptes démissionnaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10789/735/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

M.B.F.G., MANAGEMENT BUSINESS FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 47.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 1995 que le capital social de la société a été entièrement libéré.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10790/735/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

M.B.F.G., MANAGEMENT BUSINESS FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 47.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 13 octobre 1995 que l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable

Marc Barmasse,
Caude Sale,
SATCA DATA S.A.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable, en remplacement de Marc Rolland, la société I.G.C. S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10791/735/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.607.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

*Pour NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

*F. Guillaume M. Vermeersch
Premier Conseiller Conseiller principal*

(10799/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.607.

The annual general meeting of shareholders held on March 1st, 1996 has taken the following decisions:

1) It has decided to pay a dividend of USD 1,22 per share. Payment date being March 8th, 1996 and ex-dividend date being 4th, 1996.

2) It has ratified the cooptation of Mr Kamezo Nakai appointed director on June 7th, 1995 in replacement of Mr Goto, resigning director. It has also ratified the cooptation of Mr Yasuaki Fukui appointed director on June 15th, 1995 in replacement of Mr Idotsuji, residing director.

3) It has renewed the mandate as directors of Messrs. Barr Rosenberg, Edward H. Lyman, Kamezo Nakai, Yasuaki Fukui, Robert Menster and Marcel Weicker.

The mandate of the auditor, PRICE WATERHOUSE S.A. LUXEMBOURG, is also renewed for the same period of one year.

For NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Guillaume

C. List-Boes

Premier Conseiller

Agent principal

(10800/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

HICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 16.021.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 18 mars 1996, que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme d'une année et renouvelable: Maître René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit.

- A été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'une année et renouvelable: Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10759/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 13.939.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur Jean Grün, industriel, Blaschette, administrateur-délégué,

Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg (en remplacement de Monsieur Carlo Damgé, dont le mandat est venu à échéance),

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg (en remplacement de la société civile KPMG Fidem, dont le mandat est venu à échéance).

Luxembourg, le 29 février 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour KEKKONEN S.A.H.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10772/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

GEFA S.A, GESELLSCHAFT FÜR FASSADENREINIGUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 62A, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 41.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 70, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

(10750/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

JOSEF GILLES ET STROHMEYER CHEMIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.593.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 1996, vol. 477, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

Signatures.

(10770/647/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Aktien-Holdinggesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 42.234.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am siebten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 1. März 1993, Nummer 95.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 5. November 1994, Nummer 435.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Detlef Nitz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird bestimmt Frau Ute Rückriem, Dipl. -Betriebswirtin, wohnhaft in D-Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (3.750.000,- LUF) auf fünf Millionen luxemburgische Franken (5.000.000,- LUF) zu bringen, durch Neuschaffung von eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF).

2.- Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen siebenhundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (3.750.000,- LUF) auf fünf Millionen luxemburgische Franken (5.000.000,- LUF) zu bringen, durch Neuschaffung von eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF) Nennwert.

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) neuen Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, was dieser ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung erhält Artikel drei der Satzung nun folgenden Wortlaut:

Art. 3. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen luxemburgische Franken (5.000.000,- LUF), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien zu je eintausend luxemburgische Franken (1.000,- LUF) Nennwert, voll eingezahlt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften sowie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend luxemburgische Franken (50.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nitz, U. Rückriem, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 mars 1996, vol. 398, fol. 66, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 14. März 1996.

E. Schroeder.

(10786/228/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder

Notaire

(10787/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

J.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 26.159.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10771/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 46.071.

1. M. Helmut Mainz, entrepreneur, demeurant à GB-Harrogate, North Yorkshire, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 à 3.

3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

Administrateurs

M. Helmut Mainz, entrepreneur, GB-Harrogate, North Yorkshire, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de MM. Raffaello Levi et Tobia Rava', démissionnaires),

M. Nico Schaeffer, docteur en droit, Luxembourg (en remplacement de M. Andrea Mevorach, démissionnaire),

M. Guy Glesener, juriste de banque, Luxembourg (en remplacement de Mme Anna Laura Mevorach-Geschmay, démissionnaire).

Luxembourg, le 26 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10795/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 1995

- 1) Le siège social a été transféré du 23, avenue de la Porte-Neuve au 1, rue de Namur à L-2211 Luxembourg.
- 2) Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002:

(A) Administrateurs:

M. Gilles Samyn, ingénieur commercial, Ham-sur-Heure (en remplacement de M. Gérard Coene, démissionnaire),
 M. Joseph Winandy, administrateur de sociétés, Itzig,
 M. Victor Delloye, docteur en droit, Lasne (en remplacement de M. Jean Quintus, démissionnaire).

(B) Commissaire

INTERAUDIT, réviseurs d'entreprises, Luxembourg (en remplacement de M. Noel Didier, démissionnaire).
 Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
 Pour KERMADEC S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10773/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 48.028.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10776/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LACARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 26.159.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10777/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 37.140.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

M. Carlo Bura, administrateur de sociétés, CH-Manno,

M. Rodolfo Zuercher, administrateur de sociétés, CH-Arosio.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIF S.A.

KPMG, FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10783/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LIBRAIRIE FRANÇAISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 13.350.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10781/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LIBBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. LIBBI

Signature

(10782/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LUX-AUTOMATEN AG HOLDING.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.076.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10784/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

LUXERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.926.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(10785/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

MERSCH-EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen.
R. C. Luxembourg B 43.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. MERSCH-EISCHEN

Signature

(10793/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

METROPOLITAN INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.233.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

F. Faber.

(10794/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

M.J.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 17.021.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire),

M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire),

M. Albert Wildgen, avocat, Luxembourg (en remplacement de M. Gérard Wagner, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour M.J.M. INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10796/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 3.963.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE
PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A.

Signature

(10797/054/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

O.M. S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 45.663.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1995, Monsieur Raymond Wagner, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Christiane Monschauer.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10805/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NORWICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 50.330.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de NORWICK HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 50.330, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 17 février 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés n° 263 du 15 juin 1995,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Murielle Linden, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur, Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille dollars américains (2.250.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) à deux millions sept cent cinquante mille dollars américains (2.750.000,- USD), par l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions nouvelles de cent dollars américains (100,- USD) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année en cours et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer par l'apport et la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles existant à la charge de la société et au profit des actionnaires.

2.- Constatation de la renonciation expresse par tous les actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital du droit de souscription préférentiel leur réservé par la loi.

3.- Modification de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

4.- Modification de l'article 3, alinéa 2 des statuts, pour porter le capital autorisé à vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD).

5.- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille dollars américains (2.250.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) à deux millions sept cent cinquante mille dollars américains (2.750.000,- USD), par l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions nouvelles de cent dollars américains (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année courante et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer intégralement.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à l'exercice de son droit de souscription préférentiel.

Souscription

Et à l'instant est intervenu Maître Albert Wildgen, préqualifié, qui après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré vouloir souscrire en vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions nouvelles de cent dollars américains (100,- USD) chacune par l'apport et la transformation en capital de créances certaines et exigibles existant à la charge de la société.

La transformation en capital de créances de l'actionnaire fait l'objet d'un rapport d'INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, libellé comme suit:

«En conclusion de nos différents examens, nous sommes d'avis que:

1. L'apport en nature projeté, est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représentée par la susdite créance certaine, liquide et exigible, correspond au moins aux 22.500 actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune, émises par la société, totalisant USD 2.250.000,-.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à la suite de l'augmentation de capital qui précède de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version française:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions sept cent cinquante mille dollars américains (2.750.000,- USD), représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) par action, intégralement libérées.»

Dans sa version anglaise:

«The company's subscribed capital is set at two million seven hundred and fifty thousand US Dollars (2,750,000.- USD), represented by twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) per share, which have been entirely paid in.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version française:

«Le capital autorisé est fixé à un total de vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) par action chacune.»

Dans sa version anglaise:

«The authorized capital is set at a total sum of twenty million US Dollars (20,000,000.- USD), represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à soixante-huit millions six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (68.625.000,- LUF).

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, M. Linden, T. Stocklausen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 mars 1996, vol. 398, fol. 66, case 8. – Reçu 686.250 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 1996.

E. Schroeder.

(10803/228/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NORWICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 50.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder.

(10804/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ONIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 45.666.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1995, Monsieur Raymond Wagner, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Christiane Monschauer.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10806/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

PORTIMAR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.070.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour PORTIMAR MARITIME S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10809/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NORCALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Soleuvre, 47B, route de Limpach.
R. C. Luxembourg B 47.215.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société
J. Tonnar
Avocat

(10801/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

NORCALLOYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Soleuvre, 47B, route de Limpach.
R. C. Luxembourg B 47.215.

Extrait des résolutions d'une assemblée générale ordinaire tenue le 5 mars 1996

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 5 mars 1996, que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'adresse de la société a été fixée à Soleuvre, 47B, route de Limpach;
2. La démission du sieur François David, demeurant à Luxembourg en tant que commissaire aux comptes a été acceptée, décharge lui a été donnée et a été nommée en remplacement, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 21, rue Glesener;
3. Les comptes annuels et l'attribution du résultat de l'exercice 1994 ont été approuvés;
4. Décharge entière et complète a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'année 1994 et les mêmes ont été nommés pour une nouvelle période de six années commençant le premier janvier 1996.

Luxembourg, le 11 mars 1996.

Pour extrait conforme
Pour NORCALLOYS S.A.
s. J. Tonnar
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10802/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996, vol. 302, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996.

G. Bernabei
expert-comptable - conseil fiscal

(10808/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

QUICK WASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 13.191.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(10812/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

QUICK WASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 13.191.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(10813/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

QUICK WASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 13.191.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(10814/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ENTREPRISE DE PEINTURE ROGER BRAUN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60, rue d'Ivoix.
R. C. Luxembourg B 40.294.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 477, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(10807/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

PRIVATE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.870.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Clervaux, en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C, n° 215 du 21 mai 1992.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C, n° 437 du 1^{er} octobre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société PRIVATE PARTNERS S.A. qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 28 février 1996, que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission et décharge ont été accordées au commissaire aux comptes FARDAFID S.A., avec siège social à CH-Lugano.

- A été nommé nouveau commissaire aux comptes, Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10810/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

PROJET-LUX PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.939.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Fernando Carneiro Da Silva, gérant, demeurant à Howald, 25, rue Ferdinand Kuhn,

Lequel comparant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Fernando Carneiro Da Silva, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROJET-LUX PROMOTION, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.939, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 6 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 24 du 16 janvier 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 1996, en voie de publication.

L'associé unique donne sa démission comme gérant administratif de la susdite société, avec effet immédiat, et se donne pleine et entière décharge à partir de ce jour.

Il nomme comme nouveau gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée, Madame Gracinda Pestana Da Costa Vieira, sans état particulier, épouse du sieur Fernando Carneiro Da Silva, demeurant à Howald.

L'associé unique confirme Monsieur Roland Leguil, gérant, demeurant à Dudelange en sa qualité de gérant technique de la société.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Carneiro Da Silva, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 89S, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 mars 1996.

P. Bettingen.

(10811/202/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SALON CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon-Bernard.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996, vol. 302, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996.

G. Bernabei

expert-comptable, conseiller fiscal

(10815/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 38.500.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 158 du 22 avril 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A. qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 26 février 1996, que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission et décharge ont été accordées au commissaire aux comptes FARDAFID S.A., avec siège social à CH-Lugano.

- A été nommée nouveau commissaire aux comptes, Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch. Mademoiselle Elisabeth Antona terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10820/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue P. Stein.

R. C. Luxembourg B 46.844.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Lars Soerensen, gérant de société, demeurant à DK-8220 Brabrand, Langdalsvej, 18, ici représenté par Maître Roland Assa, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 3 janvier 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling (R.C. Luxembourg B numéro 46.844), a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 227 du 9 juin 1994.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling à L-5869 Alzingen, 6, rue P. Stein.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Alzingen.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Lxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Assa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 1996, vol. 497, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 1996.

J. Seckler.

(10824/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue P. Stein.

R. C. Luxembourg B 46.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 1996.

J. Seckler.

(10825/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SCHUFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert.

R. C. Luxembourg B 33.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour la S.à r.l. SCHUFA

Signature

(10816/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SEID CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour la S.à r.l. SEID CONSULT

Signature

(10817/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

S.N.I.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 47.705.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(10819/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 43.610.

Le bilan consolidé au 19 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 447, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(10818/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

SOCIETE FINANCIERE DE L'ERIDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.839.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

F. Faber.

(10821/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 30.109.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 21 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 juin 1989, numéro 171.

La séance est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg-Ville L-1720, 6, rue Heine à Luxembourg-Strassen L-1445, 1A, rue Thomas Edison et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Refonte des statuts de la société pour en faire une société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 1^{er} janvier 1996 et modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'article 6 (1^{er} alinéa) des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.»

4.- Suppression, adaptation, des articles 12, 15 et 16 des statuts.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1720 Luxembourg-Ville, 6, rue Heine à L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

La première phrase du troisième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Troisième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg-Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts de la société pour en faire une société de participations financières (SOPARFI) avec effet au 1^{er} janvier 1996.

L'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article douze des statuts et de renuméroter les articles suivants.

L'assemblée décide de modifier l'article quinze (ancien article seize) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Ancien article seize.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, P. Albrecht, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 1996, vol. 398, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 1996.

E. Schroeder.

(10835/228/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

VANCOUVER INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 30.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder.

(10836/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

**WN INDUSTRIAL COMPANY S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. WN MEDICAL COMPANY S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 46.809.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am siebten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der WN MEDICAL COMPANY S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 6. Juni 1994, Nummer 221.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Detlef Nimt, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird bestimmt Frau Ute Rückriem, Dipl. -Betriebswirtin, wohnhaft in D-Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Abänderung des Gesellschaftsnamens in WN INDUSTRIAL COMPANY S.A.
- 2.- Abänderung des Gesellschaftszwecks.
- 3.- Abberufung von Herrn Robert Langmantel als Verwaltungsratsmitglied und Ernennung von Herrn Pierre Jegou zum neuen Verwaltungsratsmitglied.
- 4.- Ernennung von Herrn Hans-Detlef Nitz zum Verwaltungsratsvorsitzenden.
- 5.- Annahme des Rücktritts von Herrn Lex Benoy als Aufsichtskommissar und Ernennung von Frau Ute Rückriem zum Aufsichtskommissar.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern von WN MEDICAL COMPANY S.A. in WN INDUSTRIAL COMPANY S.A.

Der erste Absatz von Artikel eins der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung WN INDUSTRIAL COMPANY S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann ebenfalls die Vermittlung von Dienstleistungen im Ausland vornehmen.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung von Herrn Robert Langmantel als Verwaltungsratsmitglied und erteilt ihm volle Entlastung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Pierre Jegou, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Vierter Beschluss

Die Versammlung ernennt Herrn Hans-Detlef Nitz, vorgenannt, zum Verwaltungsratsvorsitzenden.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Lex Benoy als Aufsichtskommissar an und erteilt ihm volle Entlastung.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird ernannt:

Frau Ute Rückriem, Dipl.-Betriebswirtin, wohnhaft in D-Trier.

All diese Mandate erlöschen bei der Hauptversammlung des Jahres 1999.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nitz, U. Rückriem, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 mars 1996, vol. 398, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 14. März 1996.

E. Schroeder.

(10843/228/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

WN INDUSTRIAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 1996.

E. Schroeder
Notaire

(10844/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ALULUX MINING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, acting in her capacity as director;
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity as managing director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ALULUX MINING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner, provided, however, that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at two hundred and eighty-two thousand six hundred Deutsche Mark (282,600.- DEM), represented by ninety-four thousand two hundred (94,200) shares with no par value.

The authorized capital of the corporation is fixed at five million Deutsche Mark (5,000,000.- DEM).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company. With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any

duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 1997. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 1996.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5 %) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10 %).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| | |
|---|---------------|
| 1. INTERMAN SERVICES LIMITED, prenamed, one share | 1 |
| 2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, ninety-four thousand one hundred and ninety-nine shares | <u>94,199</u> |
| Total: ninety-four thousand two hundred shares | 94,200 |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of two hundred and eighty-two thousand six hundred Deutsche Mark (282,600.- DEM) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the subscribed capital is valued at five million eight hundred and ten thousand nine hundred and ninety-one francs (5,810,991.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one hundred and twenty thousand francs (120,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2001:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed;
 - b) Mr Marco Wolf, lawyer, residing in Zurich;
 - c) Mr Juerg Wyler, lawyer, residing in Zurich.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2001:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, British Virgin Islands.

4.- The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur;

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège à Luxembourg, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALULUX MINING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille six cents deutsche mark (282.600,- DEM), représenté par quatre-vingt-quatorze mille deux cents (94.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de deutsche mark (5.000.000,- DEM).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1. INTERMAN SERVICES LIMITED, préqualifiée, une action | 1 |
| 2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 94.199 |
| Total: quatre-vingt-quatorze mille deux cents actions | 94.200 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-deux mille six cents deutsche mark (282.600,- DEM) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq millions huit cent dix mille neuf cent quatre-vingt-onze francs (5.810.991,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent vingt mille francs (120.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'an 2001:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée;
 - b) Monsieur Marco Wolf, juriste, demeurant à Zurich;
 - c) Monsieur Juerg Wyler, juriste, demeurant à Zurich.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'an 2001: LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 89S, fol. 70, case 6. – Reçu 58.088 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mars 1996.

G. Lecuit.

(10848/220/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

TARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 41.943.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(10828/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

ARROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- COMTRAD VENTURE CAPITAL LIMITED, société de droit des Bahamas, avec siège social à Nassau (Bahamas), ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 1995;
- 2.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, société de droit britannique, avec siège social à Kingston-upon-Thames, Surrey (Royaume-Uni), ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénoté, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 1996.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARROIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- COMTRAD VENTURE CAPITAL LIMITED, prénommée, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 24.999 |
| 2.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, une action | 1 |
| Total: vingt-cinq mille actions | 25.000 |

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 425.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Derek Stuart Ruxton, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Patrick Meunier, prénommé;

c) Monsieur Brian Hyslop, directeur de sociétés, demeurant à Douglas, Ile de Man (Royaume-Uni).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

a) DEBELUX AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille un.

5.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year nineteen hundred and ninety-six, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

1.- COMTRAD VENTURE CAPITAL LIMITED, a company under the laws of the Bahamas, having its registered office in Nassau (Bahamas),

here represented by Mr Patrick Meunier, company manager, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy issued on December 19, 1995;

2.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, a company under British laws, having its registered office in Kingston-upon-Thames, Surrey (United Kingdom),

here represented by Mr Patrick Meunier, previously named, by virtue of a proxy issued on March 11, 1996.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organised between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ARROIS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

The board of directors may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is to hold participations, in whatever way, in Luxembourg or foreign companies and to manage, control and enhance these interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realise them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may acquire and improve patents, and any other connected rights.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other company in which it takes some direct or indirect interest.

The company may in one word carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 3. The corporate capital is fixed at twenty-five million Luxembourg Francs (LUF 25,000,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

The corporate share capital may be increased to fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-) by the creation and the issue of twenty-five thousand (25,000) new shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of such increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, they remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board is named for the first time by the extraordinary general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-six.

2) The first annual general meeting will be held in the year nineteen hundred and ninety-seven.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

| | |
|--|----------|
| 1.- COMTRAD VENTURE CAPITAL LIMITED, previously named, twenty-four million nine hundred and ninety-nine shares | 24,999 |
| 2.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, previously named, one share | <u>1</u> |
| Total: twenty-five thousand shares | 25,000 |

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twenty-five million Luxembourg Francs (LUF 25,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about four hundred and twenty-five million Luxembourg Francs (LUF 425,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at two.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Derek Stuart Ruxton, company manager, residing in Luxembourg;
 - b) Mr Patrick Meunier, previously named;
 - c) Mr Brian Hyslop, company manager, residing in Douglas, Isle of Man (United Kingdom).

- 3) Has been appointed auditor:
 a) DEBELUX AUDIT, S.à r.l., having its registered office in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.
 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand one.

5) Has been appointed as delegate of the board:
 Mr Derek Stuart Ruxton, previously named.

6) The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 81, case 7. – Reçu 250.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

E. Schlessler.

(10849/227/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

FONTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Georges Everling, gérant de sociétés, demeurant à L-6113 Junglinster, 9, rue des Cerises;
- 2.- Monsieur Henri Reinertz, expert en automobiles, demeurant à L-8281 Kehlen, 5, rue d'Olm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de FONTRALUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

a.- la fabrication, l'importation, l'exportation, le commerce et la représentation d'articles de papeterie, d'articles scolaires, de jouets, de cartes-vues, de cartes postales, d'articles de toilette, d'articles de parfumerie et de produits d'entretien, le tout en gros et en détail;

b.- la vente d'essences, de lubrifiants, d'accessoires et de pièces de rechange pour véhicules automoteurs, d'outillage, d'articles de quincaillerie, de cartes routières, de guides touristiques, de journaux, de périodiques, de livres de poche, de boissons, d'articles pour fumeurs, d'articles de confiserie et de produits laitiers;

c.- la location de véhicules automoteurs sans chauffeur.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Robert Georges Everling, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Henri Reinertz, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

La somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Résolutions

Et à l'instant les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à deux.

Deuxième résolution

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Georges Everling, prénommé;
- Monsieur Henri Reinertz, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait que l'exploitation du commerce prévu dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Everling, H. Reinertz, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 71, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

C. Hellinckx.

(10853/215/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

THEWALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 42.050.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(10829/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

THEWALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 42.050.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1996, vol. 477, fol. 2, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(10830/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

D.I.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pedro Mendes, économiste, demeurant à Corsier-Genève (Suisse),
ici représenté par Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes
d'une procuration sous seing privé, par substitution, donnée à Genève (Suisse), le 7 mars 1996, ci-annexée;

2.- Madame Margrith Giovanoli, avocat, demeurant à Genève (Suisse),
ici représentée par Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé, par substi-
tution, donnée à Genève (Suisse), le 7 mars 1996, ci-annexée;

3.- Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, agissant en son nom personnel,
ici représenté par Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à
Luxembourg, le 8 mars 1996, ci annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit
luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des
actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de D.I.C. INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges
administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est
établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Adminis-
tration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre
l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront
imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,
sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert
provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes
exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de parti-
cipations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le
développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-
feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle
de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre
manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur
ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'im-
mobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois cent mille (300.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par trois mille
(3.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions (3.000.000,-) de dollars des Etats-
Unis, qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée
Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 11 mars 2001, autorisé à
augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du
capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en
nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de
la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux
actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital
souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non,
nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours
révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 9.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les trois mille (3.000) actions ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|-------|
| 1.- Monsieur Pedro Mendes, préqualifié, mille quatre cent dix actions | 1.410 |
| 2.- Madame Margrith Giovanoli, préqualifiée, mille quatre cent dix actions | 1.410 |
| 3.- Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, cent quatre-vingts actions | 180 |
| Total: trois mille actions | 3.000 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille (300.000,-) dollars des Etats-Unis se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation et évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à neuf millions cent quarante-cinq mille huit cents (9.145.800,-) francs luxembourgeois.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent quarante mille (140.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

- a. Monsieur Pedro Mendes, économiste, demeurant à Corsier-Genève (Suisse);
- b. Madame Margrith Giovanoli, avocat, demeurant à Genève (Suisse);
- c. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 80, case 5. – Reçu 91.440 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 1996.

R. Neuman.

(10852/226/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 1996.

STAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.037.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 477, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

F. Faber.

(10826/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 1996.